

CNAS - Siège social
Immeuble Galaxie
10 BIS PARC ARIANE 1
CS 30406
78284 GUYANCOURT CEDEX

Tél. : 01 30 48 09 09
Fax : 01 30 48 06 23
E-mail : cnas@cnas.fr
www.cnas.fr

51954

1757 / 14



MAIRIE DE ST JULIA
Madame, Monsieur le Maire
PLACE DU 11 NOVEMBRE 1918
31540 ST JULIA

Guyancourt, le 16 juin 2020

Madame, Monsieur le Maire,

Vous venez ou allez prochainement recueillir la confiance de vos administrés. A cette occasion, nous souhaitons, tout d'abord, vous adresser nos plus vives félicitations.

Grâce à l'adhésion de votre commune au CNAS, votre personnel bénéficie d'un large éventail de prestations qui concourt à son mieux-être, comme 780 000 autres agents et salariés répartis dans les 20 000 structures territoriales affiliées au CNAS.

Nous vous invitons à désigner, pour les 6 années à venir, un élu et un agent qui seront les délégués de votre collectivité. Ils porteront la voix de votre commune au sein des instances du CNAS et réciproquement, représenteront le CNAS au sein de votre collectivité. Cela conformément à l'organisation statutaire de notre association.

Vous pouvez désigner les mêmes délégués que lors de la précédente mandature dès lors qu'ils répondent aux critères d'éligibilité précisés dans la fiche de mission ci-jointe.

Qu'il s'agisse ou non de nouveaux délégués, nous vous remercions de compléter et retourner la fiche de désignation au plus tard le 30 septembre 2020 (l'adresse TSA et le courriel figurent sur la fiche de désignation jointe).

Le CNAS est engagé dans une démarche de digitalisation pour faciliter les échanges avec ses adhérents. C'est pourquoi toutes les informations ultérieures seront adressées exclusivement par courriel, soit aux délégués (y compris les convocations à l'assemblée départementale), soit au correspondant et/ou à l'adresse courriel générique de votre structure, selon leur objet. Ainsi, nous vous remercions de veiller à ce que les adresses courriels de vos délégués soient parfaitement renseignées dans la fiche ci-jointe.

Nous vous remercions de bien vouloir remettre une copie pour information de ce courrier à vos délégués sortants.

Votre antenne régionale CNAS se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous nous réjouissons de poursuivre notre collaboration et vous prions de croire, Madame, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos sentiments distingués.

P.J. : - fiche de désignation des délégués
- fiche de mission des délégués

René RÉGNAULT
Président
Sénateur honoraire des Côtes-d'Armor
Maire honoraire de Saint-Samson-Sur-Rance (22)



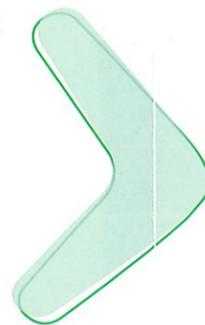
VOUS ÊTES délégué du CNAS

VOS MISSIONS

AU SEIN DE VOTRE STRUCTURE ADHÉRENTE



- > **S'assurer du suivi de l'adhésion** en lien avec le correspondant (mise à jour de la liste des bénéficiaires, paiement de la cotisation)
- > **Présenter un bilan social périodique** à l'adhérent sur l'utilisation des prestations du CNAS par les bénéficiaires
- > **Relayer toute information** jugée pertinente au représentant légal
- > **Diffuser** les documents d'information mis à disposition par le CNAS (affiches, diaporamas...) et promouvoir les supports de communication directe (Facebook, CN@S Bénéficiaire)
- > **Transmettre l'information** notamment auprès des personnels éloignés de l'offre (éloignement géographique, non accès à Internet...) via vos canaux de communication habituels
- > **Organiser** des réunions d'information lorsque cela s'avère nécessaire



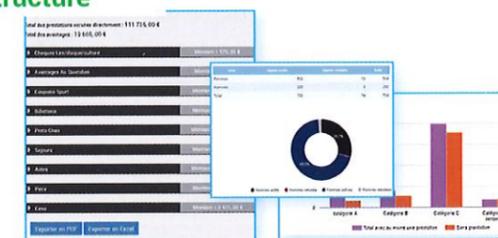
VOS OUTILS

sous *Votre compte* sur le portail cnas.fr

Outils pour suivre l'action sociale au sein de votre structure

Rubrique Votre structure

- > **Suivi de votre adhésion**
- > **Tableaux de bord de votre action sociale :** données sociologiques relatives à l'utilisation des prestations (bilan anonymisé des prestations versées en N-1, profil des utilisateurs...)



Rubrique Ressources utiles / outils du délégué

- > **Supports de l'adhésion :** Guide de l'adhésion, dossier d'adhésion, calendrier, fiches de désignation...



AU SEIN DE VOTRE RÉSEAU



- > **Promouvoir** les missions et les valeurs du CNAS auprès des adhérents potentiels
- > **S'engager** en faveur du rayonnement de l'Action sociale
- > **Être partie prenante** au sein du réseau de délégués de votre département
- > **Participer** aux manifestations régionales auxquelles le CNAS est présent



Outils pour développer l'action sociale au sein de votre réseau

- > **lettre mensuelle d'information :** *Vivre le CNAS* (e-mailing ou courrier)

Rubrique Ressources utiles

- > **Guide de l'action sociale**
- > **Outils de développement et d'animation** (dépliant, fiches argumentaires...)
- > **annuaire des instances**



Rubrique Votre rôle au sein du CNAS

- > **réunions périodiques** de délégués (formation à l'offre et aux outils) et rencontres thématiques organisées par votre antenne régionale CNAS
- > **développer les Offres locales**



AU SEIN DES INSTANCES DU CNAS



- > **Siéger à l'assemblée départementale** annuelle afin de :
 - prendre connaissance du bilan de l'année N-1 et des orientations du CNAS,
 - prendre connaissance du rapport d'activité N-1 de la délégation et de son plan d'actions et budget N,
 - émettre des vœux sur les orientations du CNAS
- > **Procéder à l'élection des membres du bureau** départemental (et à leur remplacement en cours de mandat) et des membres du conseil d'administration lors du renouvellement des instances du CNAS



Outils pour participer à la vie des instances

Rubrique Votre rôle au sein du CNAS

- > **agenda des événements**
- > participer ou organiser votre **assemblée départementale**
- > participer au **renouvellement des instances**

VOTRE COMPTE

Comment se connecter ?

Si vous êtes délégué **agent**, entrez votre numéro de bénéficiaire CNAS.

Si vous êtes délégué **élu**, saisissez l'identifiant de votre carte adressée dans la lettre de bienvenue.



Définissez votre mot de passe lors de votre 1^{re} connexion.

Retrouvez **les actualités de la vie des instances** sur cnas.fr/instances, sur Twitter, sur LinkedIn et dans la lettre d'information *Vivre le CNAS*.

PAROLES DE DÉLÉGUÉS

Karine Mazard

Déléguée agent,
vice-présidente de la
délégation du Cantal
*Secrétaire de la mairie
de Saint-Georges*



« Ce qui me plaît, c'est l'engagement au niveau de l'action sociale. Ce sont aussi les rencontres et les échanges, très enrichissants, que l'on peut avoir dans les comités régionaux d'orientation. En effet, pour bien accomplir son rôle de délégué, il est très utile d'avoir le retour d'expériences d'autres délégations départementales. »

Yann Lollier

Délégué élu,
trésorier de la
délégation de l'Eure
*Conseiller municipal
de Routot*



« Je sillonne mon département depuis 4 ans et je prends plaisir à développer des offres locales pour nos bénéficiaires. Les assemblées départementales sont des moments marquants où l'on rencontre des représentants de collectivités ; c'est ainsi que nous avons fait adhérer la ville de Louviers, un grand compte de notre département. »



FICHE DE MISSION

DÉLÉGUÉS LOCAUX, ÉLUS ET AGENTS

Représentants de l'adhérent auprès du CNAS

Conformément à l'organisation paritaire constitutive du CNAS, chaque structure adhérente au CNAS désigne 2 délégués : 1 délégué des élus et 1 délégué des agents (ou des salariés pour les structures de droit privé).

RÔLE

Représenter :

- le CNAS au sein de leur structure,
- leur structure au sein des instances du CNAS.

En lien avec le correspondant*, le délégué agent assure une fonction d'interface avec le personnel.

PROFIL



- Sensible à la gestion des ressources humaines et aux problématiques d'accompagnement social
- Intéressé par les activités sociales, culturelles et de loisirs
- Volontaire et disponible

DÉSIGNATION

Tous les 6 ans, au lendemain des élections municipales, l'adhérent du CNAS renouvelle ses délégués. Il peut désigner les mêmes personnes que lors de la mandature précédente. Pour les nouvelles structures, la désignation se fait au moment de l'adhésion.

Le délégué des ÉLUS :

- collectivités territoriales et autres personnes morales exerçant une mission de service public : désignation par l'organe délibérant parmi ses membres.
- associations ou comités locaux en charge des œuvres sociales : désignation parmi les élus de la collectivité territoriale ou EPCI pour le compte de laquelle l'association ou le comité gère les œuvres sociales du personnel.

Le délégué des AGENTS ou des SALARIÉS :

L'adhérent organise la représentation du collège des agents. Le délégué doit être choisi obligatoirement parmi les bénéficiaires CNAS. Bien entendu, il peut aussi être correspondant*.

À NOTER

Un même délégué élu peut représenter plusieurs structures adhérentes sans condition.

Un même délégué agent peut représenter plusieurs structures adhérentes au sein desquelles il travaille à temps partagé seulement si elles totalisent ensemble moins de 5 agents

* Pour plus d'information sur le rôle du correspondant, relais opérationnel entre le personnel et le CNAS, consultez sa fiche de présentation sur cnas.fr/structure-territoriale/fonctionnement